

L'entretien  
de votre  
**robinetterie**

Immeuble avec gardien

— **es** —

# Un contrat de maintenance de robinetterie vous garantit un meilleur entretien de vos installations.

Nous avons souscrit pour vous, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **un contrat de maintenance de vos installations de robinetterie dont la réglementation vous impose l'entretien.**

**Un contrôle préventif et des interventions de dépannage réduiront les risques de fuites d'eau et dans bien des cas, vos consommations d'eau.**

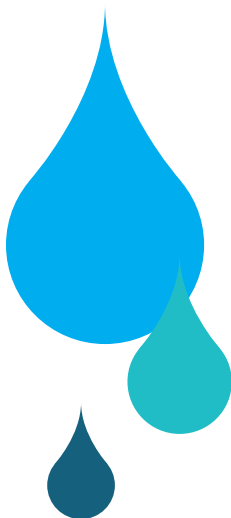
Ce contrat s'applique à l'ensemble du patrimoine d'Elogie-Siemp et bénéficie à tous les locataires. **Il fait l'objet d'un accord collectif signé par les associations de locataires.**

> **1 goutte** à goutte

= **4 litres** / heure

= **3 m<sup>3</sup>** / mois

≈ **+ 120 €** / an



Suite à un appel d'offres, un contrat a été signé pour une durée de 4 ans.

Il faut distinguer **2 types d'interventions.**

## 1/ Visite de contrôle préventif la première année

> **Contrôle du bon fonctionnement de tous les équipements** (et remise en état si nécessaire), **remplacement systématique des joints sanitaires** (autour de la baignoire, douche et lavabo). Des dates d'interventions vous seront communiquées.

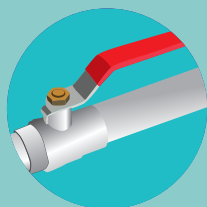
## 2/ Dépannages

> **Le prestataire interviendra pour assurer les dépannages ponctuels.** Dans certains groupes immobiliers (de plus de 80 logements) un jour fixe hebdomadaire de passage sera défini. **Dans tous les cas, vous devrez vous inscrire auprès de votre gardien ou de votre gardienne.**

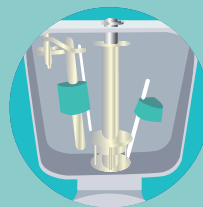
**Le dépannage comprend :**

- > le **diagnostic de la défaillance** ;
- > la **réparation ou l'échange standard** de la pièce ;
- > le **contrôle du bon fonctionnement** ;
- > la **mise en service.**

## Les équipements concernés par le contrat sont les suivants :



> **Vanne d'arrêt d'eau** à l'intérieur ou à l'extérieur des logements.



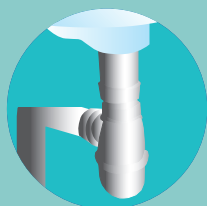
> Ensemble du **mécanisme de chasse d'eau** des WC depuis le robinet d'arrêt jusqu'au point de raccordement entre le réservoir et la cuvette (flotteur, robinet d'arrêt, chaînette, guide, joints, etc.).



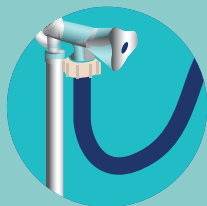
> **Robinetterie** y compris joints et flexibles de raccordement : évier, baignoire, lavabo, bac à douche, bidet, lave-mains, robinetterie d'entretien de type arrosage, etc.



> **Tous les joints** jouxtant les appareils sanitaires (joints silicone).



> **Systèmes de vidage** des sanitaires (évier, baignoire, lavabo, bac à douche, bidet, lave-mains) : bonde, siphon, trop plein, bouchon, chaînette ou clapet, col de cygne sur chauffe-eau, inverseur bain/douche, flexible et pomme de douche.



> **Robinet d'alimentation** des machines à laver le linge et la vaisselle.

**Sont exclues les réparations de plomberie autres que celles énumérées ci-dessus, et en particulier celles relatives aux appareils sanitaires, canalisations d'évacuation et aux équipements vous appartenant** (gazinière, machine à laver, robinets auto-perceurs, etc.).



# URGENCE

**En cas d'urgence, coupez l'eau et contactez votre gardien.**

Les techniciens interviendront dans les délais suivants :

**1/ Dépannage dans l'après-midi** pour un **appel avant 12h00.**

**2/ Dépannage le lendemain matin** pour un **appel entre 12h00 et 17h30.**

**Ces interventions sont prévues du lundi au vendredi (sauf jours fériés).**

Nous vous rappelons qu'en cas de **fuite ou infiltration importante, du lundi au vendredi, entre 12h et 14h et de 16h30 à 9h30, le week-end et les jours fériés 24h/24h**, il convient d'appeler Elogie-Siemp Assistance au **01 40 47 55 55** (taper 1 pour une mise en relation gratuite et directe).



## > Quel est le coût de cette prestation ?

Le prix des prestations est fixé **par logement et par mois**, à la charge du locataire. **Ce montant vous est facturé tous les mois sur vos avis d'échéance.**

## > Que se passe-t-il pour une intervention hors contrat ?

**La société fera part à votre agence** d'un besoin d'intervention complémentaire qui reviendra vers vous pour vous informer des suites à donner.

## > J'ai installé moi-même un nouveau robinet il y a quelques années, son entretien sera-t-il pris en compte dans le cadre du contrat de maintenance ?

**Oui**, s'il s'agit d'un robinet **conforme à la réglementation NF / CE**. Celui-ci sera alors remplacé par un modèle conforme au marché.

## > J'ai pris rendez-vous mais le prestataire n'est pas passé, que dois-je faire ?

Contactez **Elogie-Siemp Contact** au **01 40 47 55 55** ou en ligne sur **votre espace locataire.**

# CONTACT



> **Votre gardien ou gardienne est votre interlocuteur privilégié. Vous devez impérativement passer par lui/elle pour toute demande d'interventions.**

En son absence vous pouvez **contacter :**  
**Elogie-Siemp Contact au 01 40 47 55 55**  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30  
ou en ligne sur **votre espace locataire.**